

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2013/10/22-09

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 22 octobre 2013, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education, et notamment le livre VII de la partie réglementaire,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille, adoptés par l'assemblée constitutive provisoire en sa séance du 14 octobre 2011 modifiés,

Vu les statuts du SUIO approuvés par le conseil d'administration en date du 29 mai 2012,

DÉCIDE :

**OBJET : Modalités d'attribution de prix dans le cadre du jeu concours
« Les 36 heures de la création d'entreprise » organisé par le SUIO**

Le conseil d'administration approuve les modalités d'attribution de prix dans le cadre du jeu concours « Les 36 heures de la création d'entreprise » organisé par le SUIO, détaillées dans le document annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 26

Fait à Marseille, le 22 octobre 2013


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille



PRESENTATION DU JEU « LES 36 H CHRONO DE LA CREATION D'ENTREPRISE »

Les « 36h chrono de la création d'entreprise » est un **jeu ouvert à tous les étudiants d'AMU**, quelque soit leur niveau de formation et leur filière de formation.

Il se déroulera les **6 et 7 novembre 2013** à la Faculté d'Economie et de Gestion, sur le site d'Aix (avenue Jules Ferry) dans le cadre de la semaine AMU-Entreprises.

Les participants peuvent choisir de concourir selon **deux catégories** :

- en équipe avec une idée de création d'entreprise déjà définie
- en solo, en équipe et sans idée de projet d'entreprise. Une thématique sera proposée le premier jour et une équipe constituée préalablement au début du jeu

Il est prévu un minimum de dix équipes de quatre joueurs.

Douze coachs (chefs d'entreprises, juristes, experts comptables, marketers) seront mobilisés pendant deux demi-journées afin d'apporter des réponses concrètes aux questions posées par les étudiants lors de l'élaboration de leur projet.

Les participants resteront sur place la journée, en soirée et durant la nuit et seront encadrés par l'équipe du SUIO et des enseignants.

Au terme des 36h, les équipes présenteront leur projet pendant dix minutes devant un jury de professionnels (un chef d'entreprise, un business angel, deux représentants des collectivités locales, un représentant de la CCIMP, un institutionnel d'AMU).

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille remettra les trophées aux équipes victorieuses lors de la clôture de la semaine AMU-Entreprises. **Une équipe sera primée dans chaque catégorie et recevra un prix d'un montant de 1500 € sous forme de versement financier.**

Les autres équipes recevront également des lots sous forme de bons FNAC, d'un montant unitaire de vingt euros, qui seront remis à chacun de ses membres.

La dotation prévue pour l'ensemble des prix s'élève à 4 840 euros.

Tous les participants au jeu se verront en outre remettre une attestation de participation au jeu.